

Conditions générales de vente Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES Accréditations 2025

PRÉAMBULE

Le présent service d'accréditations est réalisé par l'Association loi 1901 Festival international du Film de Biarritz – NOUVELLES-VAGUES, ci-après nommée « l'Association » ou « l'Organisateur ».

Association Festival International du Film de Biarritz

Maison Maider – 1 Rue Jean Jaurès

64200 BIARRITZ

Responsable légal : Jérôme Pulis

SIRET : 904 861 929 00035

N° de TVA Intracommunautaire : FR59 904861929

Assurance de responsabilité civile professionnelle : CIRCLES GROUP SA.. on behalf of Accelerant Insurance Europe SA (100%) – 6 Rue d'Arlon, 8399 Windhof Koerich, Luxembourg.

ARTICLE 1 – OBJET ET ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes des accréditations professionnelles du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES sur le site <https://www.nouvelles-vagues.org/fr/accreditations>

En conséquence, les présentes conditions générales de vente concernent uniquement les actes de vente, à des personnes (ci-après Participant ou Utilisateur ; on entend par Participant toute personne accréditée par l'Association, et Utilisateur toute personne qui effectue une demande d'accréditation ou accède au Site ou à la Plateforme) contractant en qualité de professionnel, à l'occasion de l'exercice de leur profession, des accréditations du festival.

L'Utilisateur, après avoir pris connaissance des présentes conditions générales, accepte ces dernières sans aucune réserve en formulant une demande d'accréditation.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACCREDITATION

L'accréditation permet aux professionnel.le.s remplissant les conditions de disposer de 20 séances du festival à réserver obligatoirement sur notre billetterie en ligne. Les modalités d'utilisation du logiciel de billetterie leur seront communiquées après le paiement et donc la validation de leur accréditation.

Les conditions d'obtention étant d'être membre de l'industrie cinématographique : exploitant, distributeur, producteur, festival, cinémathèque, institutionnel, créatif, etc...

Les projections et le festival ont lieu du 24 au 29 juin 2025 au Théâtre de la Gare du Midi, au Cinéma Le Royal et sur la plage de Port-vieux. L'accréditation permet aussi d'accéder à tous les événements gratuits du festival, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 3 – PRIX

Les accréditations sont payantes. Seul l'Organisateur est autorisé à vendre des accréditations. Toute revente des accréditations par des organismes tiers est interdite.

Le prix des accréditations est indiqué sur le Site en Euros Toutes Taxes Comprises. Les accréditations sont assujetties à la TVA Française, quelle que soit la nationalité de l'acheteur.

Les accréditations pour le festival, s'agissant de droit d'entrée dans des salles de spectacle cinématographique, la législation fiscale (CGI, article 278-0 bis) dispose que la facture correspondante à cette prestation fournie sur le territoire français doit être soumise à une TVA au taux de 5,5% (II-B § 150 à 160 du BOI-TVA-LIQ-30-20-40).

ARTICLE 4 – PROCÉDURE D'ACCRÉDITATION

1. Généralités

Les accréditations sont délivrées, dans la limite des places disponibles, et sous réserve de validation par le service accréditations de l'Association après vérification de l'appartenance du demandeur à l'Industrie cinématographique et du parfait paiement du prix correspondant.

Le nombre total d'accréditations est limité par la nature de l'évènement. Une fois que les quotas de participants fixés par l'Association sont atteints, elle se réserve le droit de refuser les demandes et de retirer les accréditations de la vente sans préavis.

2. Demande d'accréditation

La demande d'accréditation est effectuée par le biais d'un formulaire accessible depuis le site <https://www.nouvelles-vagues.org/fr/accreditations>

Pour pouvoir utiliser le Site, l'Utilisateur doit posséder un accès Internet, dont les éventuels coûts sont à sa charge. L'Association fait ses meilleurs efforts pour permettre l'accès au Site et à la Plateforme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de l'Association, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site ou du logiciel Festiciné. Par conséquent, l'Association ne peut garantir une disponibilité du Site, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité.

Il n'est prévu aucune assistance technique vis à vis de l'Utilisateur que ce soit par des moyens électroniques ou téléphoniques. La responsabilité de l'Association ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès au Site.

Pour faire une demande d'accréditation, il convient de créer un compte, de remplir un formulaire de demande d'accréditation et de fournir les justificatifs demandés.

Par exception, l'Association est susceptible de vendre directement des accréditations à des tarifs préférentiels, ou bien de les offrir, dans le cadre de partenariats ou d'un contrat commercial de délégation. La procédure d'accréditation sera alors simplifiée et communiquée au partenaire ou client.

L'Utilisateur s'engage :

· à fournir des renseignements exacts, notamment à ne pas fournir de fausses informations sur son identité, y compris sa photographie d'identité et à ne pas usurper l'identité d'un tiers,

· à réserver son compte à son propre usage, · à ne pas communiquer son mot de passe ainsi qu'à ne laisser personne accéder à son compte ou ne faire quoi que ce soit qui puisse compromettre la sécurité de son compte. Le mot de passe est personnel et confidentiel. L'Utilisateur est le seul responsable de son mot de passe et de l'utilisation de son compte. Toutes transmissions ou publications d'information effectuées au

moyen de son mot de passe sera réputée avoir été effectuée par lui-même et sous sa responsabilité exclusive.

En cas d'utilisation frauduleuse de son compte et/ou de son mot de passe, il s'engage à en informer immédiatement l'Association.

À la suite de la demande d'accréditation, un courriel de confirmation de réception de la demande d'accréditation sera adressé à l'Utilisateur.

3. Suites de la demande d'accréditation

L'Association se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande à sa discrétion, après étude du profil de l'Utilisateur. Aucun recours ne sera étudié en cas de refus.

À la suite de l'étude de la demande, le service accréditations envoie au demandeur :

- un courriel d'acceptation de sa demande d'adhésion, Voir article 2
- ou un courriel de demande de justificatifs complémentaires,
- ou un courriel de refus de l'accréditation demandée.

4. Validation de la demande d'accréditation

Une fois que la demande d'accréditation a été acceptée, le demandeur doit procéder au paiement. Aucune accréditation ne sera délivrée sans paiement préalable.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Toutes les accréditations sont payables en euros.

Les demandes effectuées par une entité française, européenne et une entité hors Union Européenne sont redevables de la TVA française en vertu de l'article 259 A du code général des impôts.

Le paiement se fait en ligne par carte bancaire via Payplug.

Tous les paiements font l'objet d'une facture, éditée numériquement et mise à disposition sur l'espace personnel. Aucune facture ne sera imprimée par l'Association pour être envoyée par voie postale. En cas de difficulté d'accès à sa facturation, le Participant peut solliciter l'Association pour obtenir une copie électronique par courriel.

1. Paiement via Payplug

Le paiement des accréditations par le Participant se fait électroniquement via Payplug via la plateforme d'accréditation Festiciné. L'association décline toute responsabilité quant aux problèmes liés à l'utilisation de ce système. En cas de problème le service accréditations pourra, le cas échéant, et dans la limite de ses capacités et attribution accompagner le demandeur dans ses démarches.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande dans l'espace personnel en ligne.

ARTICLE 6 – RETRAIT ET CONTRÔLE DE L'ACCRÉDITATION

Dès la confirmation de l'achat, le Participant recevra un courriel de confirmation de sa commande.

Le participant recevra également un document d'explication des modalités d'utilisation de la billetterie en ligne afin de pouvoir réserver ses places pour les séances du festival. Cette étape est obligatoire.

Les accréditations seront à retirer sur place au Théâtre de la Gare du Midi au 23 Av. du Maréchal Foch, 64200 Biarritz.

L'Association se réserve le droit de contrôler l'identité du Participant lors du festival. Le Participant devra présenter une pièce d'identité visant à s'assurer de la concordance entre le Participant et l'identité figurant sur l'accréditation. Le Participant est informé et accepte que l'accès au Festival lui soit refusé ou qu'il pourra en être éconduit à défaut de pouvoir justifier d'une identité conforme à celle figurant sur le badge qui lui a été remis.

Le badge devra être porté en permanence et en évidence pendant toute la durée du festival.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE L'ACCREDITATION

L'accréditation est personnelle, nominative et non cessible et est uniquement valable pour le Biarritz Film Festival - NOUVELLES VAGUES 2025 du 24 au 29 juin 2025.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

1. Tout au long de sa présence au festival, le Participant s'engage à avoir un comportement courtois et à éviter toute forme d'activité qui pourrait nuire à l'Association, au festival, à leur bon déroulé ou à leurs images respectives. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès au festival ou d'éconduire tout Participant dont le comportement contrevient aux valeurs de l'Association ou aux dispositions de cet article. Tout refus d'accès ou éviction est effectuée à la seule discrétion de l'Association, sans justification nécessaire de sa part.

2. Il s'engage notamment à ne pas tenir des propos (liste non-exhaustive) :

- contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- violents, racistes, sexistes, homophobes, révisionnistes, d'apologie ou d'incitation au terrorisme, à la réalisation de crimes ou de délits, d'incitation au suicide, de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie, de la religion, de la spiritualité, du sexe, du handicap, de l'orientation sexuelle réelle ou supposée, de l'identité de genre réelle ou supposée ou de l'âge,
- constituant une incitation à l'usage de drogues ou de substances interdites,
- injurieux, grossiers ou diffamatoires, notamment à l'égard des équipes,
- ayant un caractère pornographique, sexuel, pédophile ou portant atteinte d'une quelconque manière aux mineurs et à la protection des enfants et adolescents.

ARTICLE 9 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

1. Généralités

Lors de la demande d'accréditation via le Site, l'Organisateur est amené à collecter auprès du demandeur certaines informations et données à caractère personnel.

L'Association est responsable du traitement, son représentant est Monsieur Jérôme Pulis. Pour toute question, il est possible de contacter l'Association :

-par courriel : contact@nouvelles-vagues.org

-par téléphone : +33 (0)1 40 09 69 18

-par courrier : **Association Festival International du Film de Biarritz** - Maison Maider - 1 Rue Jean Jaurès
64200 BIARRITZ

2. Données personnelles nécessaires à l'exécution du contrat

Les données traitées sont collectées aux fins d'exécution du contrat et de référencement dans l'annuaire des professionnels de notre logiciel. Le traitement est nécessaire à la gestion de la demande d'accréditation, du contrat, de la facturation, du suivi et du référencement.

La personne concernée est informée du caractère obligatoire des réponses par une astérisque (*) ; À défaut de réponse aux champs obligatoires, la demande d'accréditation ne pourra pas être traitée, et le service ne pourra pas être exécuté.

Les données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle puis celle de la prescription légale. Conformément à la réglementation Informatique et libertés, la personne concernée est informée qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit de définir le sort de ses données après décès relativement à l'ensemble des données le concernant qui peut être exercé en écrivant à contact@nouvelles-vagues.org avec copie d'un titre d'identité signé. Elle dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Vos données personnelles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales ou proportionnelle aux finalités pour lesquelles elles ont été enregistrées. Certaines durées de conservation répondent à l'intérêt légitime de l'Association.

Les durées de conservation varient selon que nous avons une relation de nature contractuelle en cours (vous êtes un client actif), que nous avons eu avec vous par le passé une relation contractuelle (vous êtes un client inactif) ou que nous n'avons jamais eu avec vous de relation de ce type (vous êtes alors un prospect).

En tout état de cause, nous révisons régulièrement les informations que nous détenons. Lorsque leur conservation n'est plus justifiée par des exigences légales, commerciales ou liées à la gestion de votre compte client, ou si vous avez fait usage d'un droit de modification ou d'effacement, nous les supprimerons de façon sécurisée.

3. Autres finalités de la collecte de données personnelles

Avec le consentement de la personne, des données personnelles peuvent être collectées aux fins de :

- envoi de newsletter : l'expéditeur Biarritz Film Festival - NOUVELLES VAGUES sera clairement identifié et chaque message disposera d'un lien de désabonnement en pied de page
- utilisation à des fins statistiques anonymisées

La personne dispose, en plus des droits susmentionnés, et selon les mêmes modalités, du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données.

L'Association conserve les données personnelles tant que la personne concernée ne se désinscrit pas (via le lien de désinscription intégré aux newsletters) ou ne demande pas son retrait de l'annuaire en s'adressant à contact@nouvelles-vagues.org

4. Sécurité des données

L'Association centralise les données personnelles sur sa plateforme de gestion Festiciné. Cette plateforme est sécurisée par un identifiant et mot de passe, attribué à chacun des utilisateurs. Chaque utilisateur se voit également attribuer, en fonction de son rôle au sein de l'Association, un accès limité aux données personnelles, via l'ouverture graduelle de modules. Le personnel du Festival est en outre soumis à une

clause de confidentialité et n'utilise les données personnelles que pour les finalités susmentionnées. Elle est sensibilisée aux questions de confidentialité et de respect des données personnelles.

5. Droit à l'image des personnes

Des captations sont réalisées dans le cadre du festival. Dans ce cadre, le demandeur accepte gracieusement que l'Association puisse procéder à la captation de son image et de sa voix et à la diffusion de ces dernières à des fins commerciales, de promotion de ses propres activités, culturelles et ce, pendant une durée de 10 ans, sur tous supports, pour le monde entier.

ARTICLE 10 – ANNULATION ET ÉCHANGE DES ACCRÉDITATIONS

La demande d'accréditation manifeste l'engagement définitif et irrévocable du demandeur d'accéder au festival.

Par principe, les accréditations ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange. Par exception, l'Association peut accepter de procéder à un échange ou à un remboursement selon les conditions suivantes :

1. Remboursement

Les demandes d'annulation sont soumises à l'appréciation discrétionnaire de l'Association. Les demandes de remboursement doivent être argumentées, motivées et adressées par courriel à l'adresse suivante : lisa.guilbert@nouvelles-vagues.org avant le 16 juin 2025 inclus. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera étudiée.

Une accréditation ne pourra être remboursée si elle a déjà été utilisée.

Les remboursements acceptés par l'Association seront réglés après le Festival par virement bancaire en appliquant une retenue de 10% du montant TTC pour frais de dossiers, à l'exception de ceux effectués dans le cadre d'un cas de force majeure.

2. Échange

Par échange, il convient d'entendre modification du Participant.

Les demandes d'échange sont soumises à l'appréciation discrétionnaire de l'Association.

À compter de son achat, et après accord de l'Association, l'accréditation peut être échangée au profit d'une personne de la même structure occupant un poste similaire, dans les mêmes conditions de l'achat initial. Des dérogations à ces conditions d'échange peuvent être étudiées lorsque la personne pressentie pour bénéficier de l'échange n'occupe pas un poste similaire à celui de la personne accréditée.

Les demandes d'échange doivent être argumentées, motivées et adressées par courriel à l'adresse suivante : lisa.guilbert@nouvelles-vagues.org avant le 16 juin 2025 inclus. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera étudiée.

ARTICLE 11 – ANNULATION OU REPORT DU FESTIVAL

1. Annulation

En cas d'annulation définitive du Festival pour survenance d'un cas de force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir, les événements suivants : guerre, invasion, acte de terrorisme, guerre civile, émeute, grève, inondations, incendie, intempéries, épidémie, pandémie ou de mesures de police administrative (décret,

arrêté...) notamment prises en cas de circonstances exceptionnelles liée à une épidémie ou à la déclaration de l'état d'urgence sur le territoire, l'Organisateur en avisera sans délai les Participants. Il sera procédé au remboursement des accréditations sans retenue et dans les meilleurs délais après la date de clôture du Festival.

Le remboursement sera accordé sur demande de la personne ayant effectué le règlement. Aucun frais ou indemnisation annexe de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking, liste non exhaustive) ne sera pris en charge par l'Association.

2. Report

En cas de report du Festival, l'accréditation sera automatiquement reportée aux mêmes conditions et avec les mêmes droits.

L'Association remboursera intégralement et sans retenue les Participants qui lui en feront la demande et qui motiveront une impossibilité de se rendre au festival aux nouvelles dates. Aucun frais ou indemnisation annexe de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking...) ne sera pris en charge par l'Association.

ARTICLE 12 – MODIFICATION OU ANNULATION D'ÉVÈNEMENTS PROGRAMMÉS DANS LE FESTIVAL

Le programme du festival est indicatif. L'Association se réserve le droit de modifier les événements programmés, la distribution artistique, les horaires, etc. jusqu'au dernier moment, pour des questions d'organisation, de contrainte externe ou interne à son organisation, notamment en cas de force majeure. Ainsi, en cas de modification du programme de l'évènement (horaire, contenu, intervenant, sujet de conférence, rendez-vous organisés, etc.), aucun remboursement partiel ou total ne peut être exigé.

ARTICLE 13 – SERVICE ACCREDITATIONS

Pour toute information, il est possible de contacter le service accréditations par mail : lisa.guilbert@nouvelles-vagues.org. À titre indicatif, le service est joignable lundi 24 juin de 14h à 18h et du mardi 25 au samedi 28 juin de 10h à 18h heure française. Les horaires d'ouverture sont donnés à titre indicatif.

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer sans préavis en cas d'aménagement du temps de travail.

ARTICLE 14 – LANGUE

La langue du contrat est le français. En cas de traduction du contrat, seule la version française fera foi. L'Utilisateur et le Participant déclarent avoir parfaitement compris l'étendue et la teneur de la relation contractuelle et s'engagent en toute connaissance de cause.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes des accréditations professionnelles effectuées sur le Site sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

Biarritz Film Festival – NOUVELLES-VAGUES
Adresse Biarritz : Maison Maider – 1 Rue Jean Jaurès – 64200 BIARRITZ
Adresse Paris : 14 rue Drouot – 75009 Paris
contact@nouvelles-vagues.org
du 24 au 29 juin 2025